

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4385**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Autorisation donnée à la société ADA de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située avenue Sidoine Apollinaire et cadastrée CR 28

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4385**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à la société ADA de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située avenue Sidoine Apollinaire et cadastrée CR 28**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'une parcelle située avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9° et cadastrée CR 28.

Cette parcelle doit être cédée à la société ADA pour la réalisation d'un garage automobile et d'un immeuble tertiaire.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire et dans l'attente de la cession à venir, autorise la société ADA ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société ADA ou toute personne se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain communautaire situé avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°, et cadastré CR 28.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.